

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - E.mail : [contact@smif42.fr](mailto:contact@smif42.fr)****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 17 MAI 2024****OBJET DE LA DELIBERATION                    APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU  
MARCHE SAUR LOT1 EXPLOITATION DU CANAL DU FOREZ**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **12** membres présents et **2** membres représentés par pouvoirs accordés, soit **14 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	12-	<b>M. SANIAL Jean</b>
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	13-	
3-	<b>Mme BRUEL Nicole</b>	14-	
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	15-	
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	16-	
6-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	17-	
7-	<b>M. FRECON Laurent</b>	18-	
8-	<b>M. FRECON Sébastien</b>		
9-	<b>M. OGIER Yvan</b>		
10-	<b>M. PALIARD Rambert</b>		
11-	<b>M. REBOUX Georges</b>		

**Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. REVEILLE Yves****Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal  
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

La reconduction du Lot1 Exploitation du Canal du Forez du marché SMIF/SAUR a été prise par le Comité Syndical le 1.02.2024.

M. le Président présente l'avenant n° 3 du Lot1 Exploitation du Canal du Forez entre le SMIF et la SAUR pour notamment intégrer l'exploitation des nouvelles installations Uzore dans le marché. SAUR propose d'exploiter aux mêmes conditions de rémunérations actuelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240517-C05-20240517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024  
Publication : 24/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité :

- approuve l'avenant n°3 au Lot1 Exploitation du Canal avec SAUR tel que présenté,
- autorise son Président à conclure et à procéder à l'exécution de l'avenant N°3 au marché avec l'entreprise SAUR,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 17 mai 2024**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**



P.J. : - avenant n°3 Lot1 Exploitation Canal SAUR